

Objectif d'un plan de transition



PLAN DE TRANSITION

Un plan de transition consiste en la définition de grandes thématiques d'actions et la définition d'objectifs quantifiés pour chacune des grandes thématiques d'actions. Un plan de transition peut être le résultat de la mise en œuvre d'une Comptabilité Carbone Analytique. Néanmoins, il s'agit d'une étape intermédiaire avant la mise en place d'une stratégie climat.

Chaque action doit intégrer les informations suivantes :

- Description
- Type d'action
- Responsable
- Objectif
- Etapes pas à pas de l'action
- Indicateur(s) de suivi de l'action
- Estimation des gains (tCO₂e)
- Axes analytiques concernés

Le plan de transition doit permettre de réduire les émissions induites (directes et indirectes) dont dépend l'organisation. Il pourra aussi inclure de manière optionnelle une augmentation des émissions évitées et négatives (compensation carbone) et des actions d'adaptation face aux vulnérabilités. Pour chaque typologie d'émissions étudiées (induites, évitées et négatives) il faudra :

- Evaluer la performance (émissions de GES)
- Se fixer des objectifs ambitieux
- Les piloter dans le temps

OUVERTURE VERS UNE STRATÉGIE CLIMAT

Une stratégie climat est une déclinaison opérationnelle d'un plan de transition, notamment en quantifiant et budgétant les actions pour chaque responsable (par axe analytique interne : équipe, activité, projet ...) ; et en identifiant les actions par partie prenante externe (par axe analytique externe : fournisseurs, clients). C'est l'objectif d'une Comptabilité Carbone Analytique.

Une stratégie climat permet la mise en œuvre d'un plan d'actions de manière concrète et intégrée dans la stratégie globale de l'organisation.

Chaque action doit intégrer les informations suivantes, en plus de celles nécessaires pour un plan de transition :

- Un budget qualitatif ou quantitatif de mise en œuvre
- Des gains budgétaires potentiels maximum
- Un arbre de conséquences associant les différents postes d'émissions concernés par l'action
- Les facilitateurs et freins potentiels à l'action
- Les codes analytiques concernés par l'action (le périmètre de la chaîne de valeur concerné)

La mise en œuvre des objectifs de réduction est susceptible de nécessiter des changements de comportement et de prise de décisions dans toute l'organisation. Cela nécessite également la mise en place d'un système interne de responsabilisation et d'incitation, qui passe par la division des émissions en différents axes analytiques. Cette mise en œuvre est impossible sans l'engagement des hauts responsables, dirigeants, de l'organisation.

Les émissions de GES pourront être recalculées chaque année afin de suivre la stratégie climat.

A partir du profil des émissions de GES et par axe analytique, l'équipe du projet doit proposer une série de recommandations aux responsables. Un brainstorming d'actions peut être réalisé, ainsi que des recherches selon le secteur d'activité de l'organisation. Les objectifs d'une stratégie climat sont :

- De réduire les émissions de GES de l'organisation
 - Réduire les risques liés aux émissions de GES : le plan de transition est un outil de planification pour accroître la sensibilisation aux risques et opportunités présentés par les changements climatiques et veiller à ce que cette question soit au cœur des enjeux des organisations. Cela peut servir à minimiser et à gérer efficacement les risques commerciaux associés aux changements climatiques.
 - Réaliser des économies de coûts et stimuler l'innovation : la mise en œuvre d'objectif de réduction d'émissions de GES peut entraîner des économies en favorisant l'amélioration des processus d'innovation et d'efficacité des ressources. La stimulation de la R&D peut créer des produits et services susceptibles d'augmenter la part de marché et de réduire les émissions liées aux produits et services.
 - Préparer des futures réglementations : permettre aux organisations de réagir plus efficacement aux futures réglementations sur les émissions de GES.
 - Montrer un engagement dans la responsabilité sociétale : un engagement tel que l'établissement d'un objectif public de réduction des émissions de GES améliore la réputation d'une organisation auprès des clients, des employés, des investisseurs, des partenaires commerciaux et du grand public.
-